

Monsieur le Directeur Académique,  
Mesdames et Messieurs les membres de la Commission Paritaire,

**Le SE-UNSA tient à débiter cette CAPD par un rappel du devoir de protection de l'employeur envers ses personnels.**

Nous aurions préféré qu'il en soit autrement mais nous sommes au regret de vous dire que cette responsabilité ne semble toujours pas être appréhendée à sa juste gravité.

C'est la raison pour laquelle, nous vous avons adressé un courrier, Monsieur le Directeur Académique, le 6 octobre dernier sur les actions envisagées par le SE-UNSA.

**Le SE-Unsa a en effet déposé un préavis de grève jusqu'à la fin de l'année. Il appelle dès aujourd'hui les directrices et directeurs à se saisir du registre de sécurité et santé au travail pour y inscrire les risques psychosociaux auxquels ils sont exposés et leur donne consigne « je fais quand je pourrai ».**

En effet, le climat anxigène qui s'était installé dans nos établissements scolaires en fin d'année dernière et pour lequel nous avons alerté à de nombreuses reprises pour ne pas qu'il se retrouve en cette rentrée, n'a pas disparu. Or ce climat est défavorable aux conditions de travail des personnels comme à leur bien être psychologique.

Pour le SE-UNSA, ce climat ne pourra retrouver une certaine sérénité tant que notre employeur oubliera quasi systématiquement que ses personnels ne sont pas d'astreinte les week-ends et qu'ils n'ont pas à répondre aux demandes faites, trop souvent ces derniers temps, la veille des week-ends.

Par ailleurs, nous rappelons que les consignes doivent être adressées aux personnels via les canaux institutionnels (circulaires, BO, communications par les boites mails professionnelles...). Quid des téléphones portables personnels des directrices et directeurs ?

L'image renvoyée est celle d'un ministère qui n'a aucune conscience de la lourdeur des adaptations organisationnelles et matérielles engendrées par chaque nouvelle mesure.

Sauf erreur de notre part, les personnels n'ont pas connu d'allègement dans leurs missions, ce serait même l'inverse, ni de moyens supplémentaires, pour gérer cette urgence permanente. Les nouvelles demandes administratives régulières semblent totalement occulter les tâches habituelles inhérentes à leur métier que bon nombre ne parviennent plus à assurer, alors que ces dernières sont capitales pour un retour à un quotidien propice au bon fonctionnement de l'Ecole.

Notre fédération, l'UNSA Education note que Les chefs d'établissements, directeurs d'école, personnels administratifs, inspecteurs, personnels médicaux de l'Education Nationale, personnels de services sociaux et tous les personnels d'éducation alertent sur leur charge de travail, il serait souhaitable par le fait même de la surcharge de travail que des chantiers soient reportés.

La modification, l'évolution des exigences sanitaires, quelle qu'en soit la nature, relève bien des compétences des autorités de santé. Leur communication à la profession, les moyens mis en œuvre pour permettre les adaptations, relèvent en revanche de l'employeur.

Or, lorsque se suivent, se superposent, mais surtout se percutent, des annonces toujours plus nombreuses de mesures sanitaires plus contraignantes, plus lourdes, pour la société civile et des mesures d'allègement, pour reprendre les mots de notre gouvernement, pour les établissements scolaires, la profession est en droit de s'interroger sur la gestion de la crise par son employeur, sur la capacité de ce dernier à la protéger.

**Au SE-Unsa, nous voulons des enseignants reconnu·es et respecté·es.**

Le gouvernement ne peut reprendre l'application de la transformation de la fonction publique sans tenir compte de la crise et des besoins exprimés par nos collègues.

Cette loi, en effet, est un véritable recul pour tous les agents de la fonction publique ; ils en ont pris conscience à l'heure où le mouvement 1er degré s'est terminé. Comment pouvons-nous affirmer à nos collègues, qu'il n'y a pas eu d'erreurs ? Et s'il y en a eu, ont-elles été corrigées ? Le respect du barème a-t-il été de mise ? Nous sommes persuadés que les personnels de la DSDEN ont fourni un travail dense et de qualité, mais le nouveau logiciel peut et doit être amélioré !

Au SE-Unsa, nous sommes intimement convaincus que les échanges entre l'administration et les différents élus des personnels donnent tout son sens au paritarisme, les regards croisés que nous pouvons poser les uns et les autres sur les tableaux de promotions garantissant l'équité et la transparence de cet acte de gestion. A l'heure actuelle, nous sommes perdant-perdant : l'institution est perdante, car objet de défiance de ses propres personnels, les personnels sont perdants dans cette opération de carrière opaque, et les délégués des personnels sont entravés dans leurs missions. **Aussi nous ne pouvons ici que réaffirmer notre opposition à la loi de la Transformation de la Fonction publique.** En effet, cette loi laisse les personnels seuls face à leur employeur. Ce faisant, elle rend difficile la transparence des actes de gestion et suscite de nombreuses interrogations des personnels sur leur carrière, voire des recours, qui alourdissent encore la charge de travail des services. Concernant le tableau de promotions à la hors-classe, il nous semble que nous pouvons travailler à la marge sur le passage à la hors-classe des collègues ayant une carrière complète et proches de la retraite. Cela contribuerait à faire de la hors-classe, le grade normal de fin de carrière pour tous.

Le SE-UNSA continue à demander à ce qu'un avis puisse évoluer et ne pas rester bloquer sur le restant de la carrière à l'issue du dernier rendez-vous de carrière.

Nous vous remercions.